

Dialoguez
avec le
Collège



Céroux, Petit-Ry & Pinchart

25 septembre 2023

Déroulement de la rencontre

Introduction et présentation des membres du Collège

3 exposés :

- mobilité et voiries dans Céroux, le Petit-Ry et Pinchart
- projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire dans Céroux, le Petit-Ry et Pinchart
- questions d'environnement/déchets à Céroux, Petit-Ry et Pinchart

Après chaque exposé : 2-3 questions sur la thématique

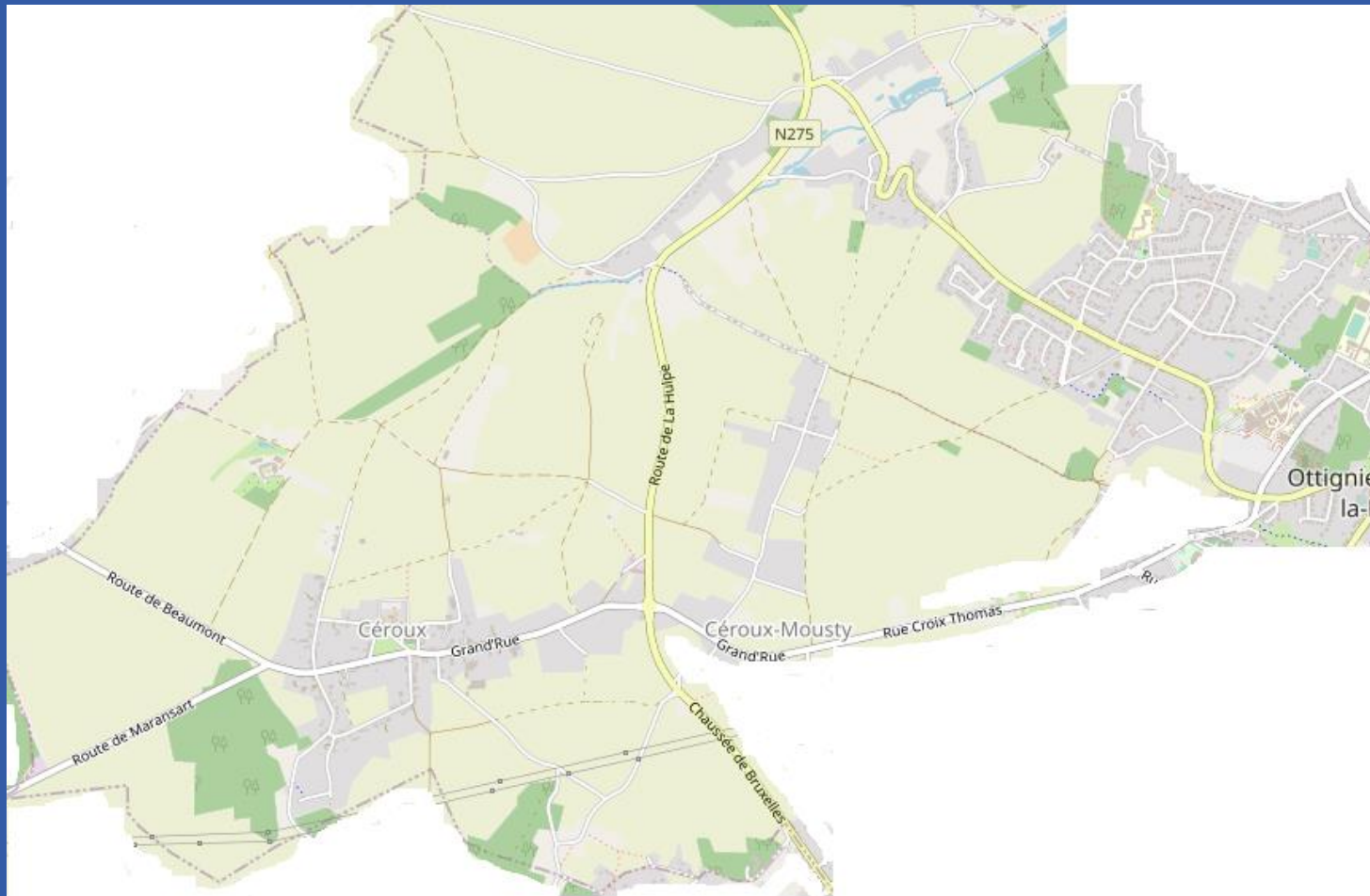
Une séance générale de questions – réponses

Fin à 22h

Quelques rappels

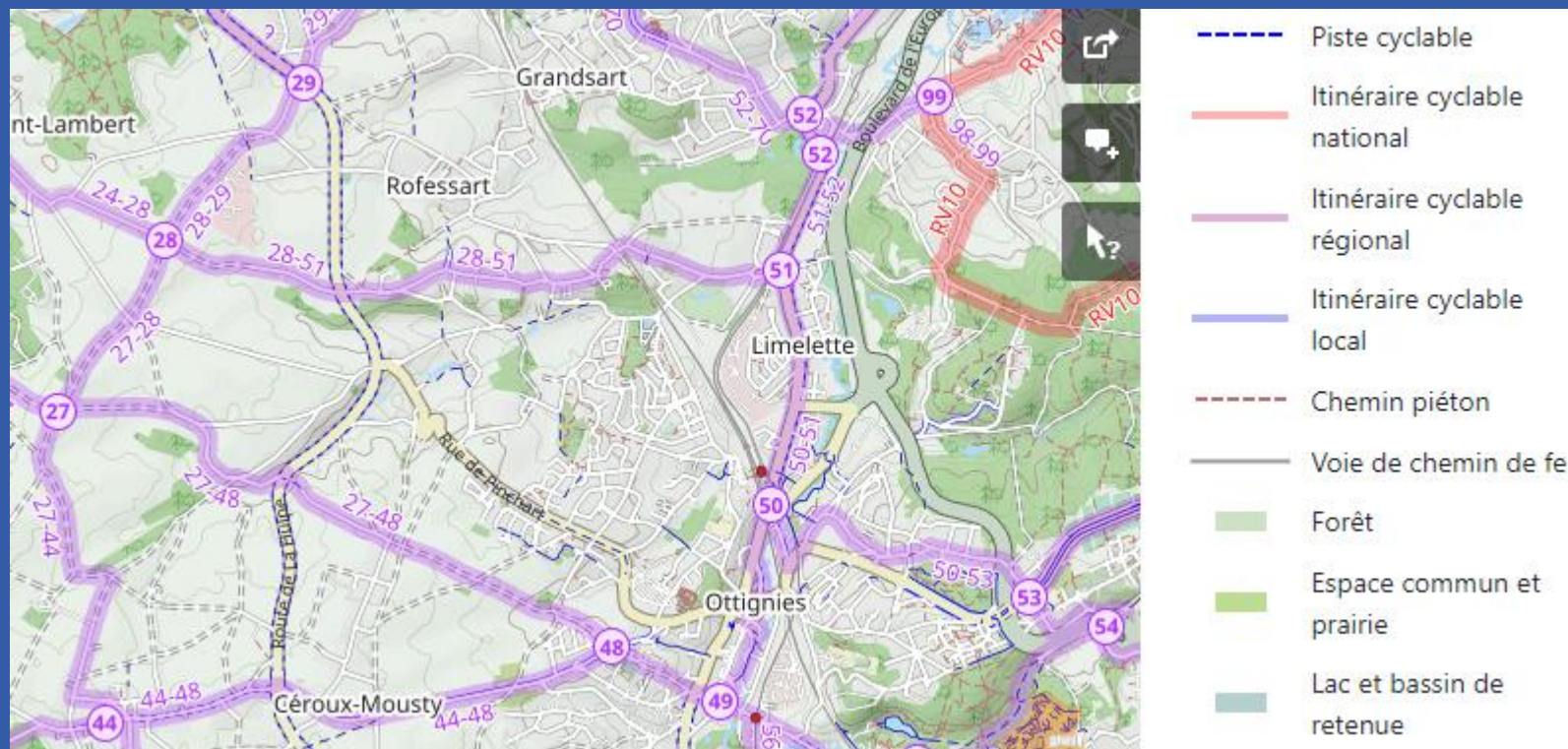
- Respect du temps
- Poser une question
- Enregistrement de la réunion

Dialoguez avec le Collège



Petit-Ry, Pinchart, Cérroux 25/09/2023

politique cyclable

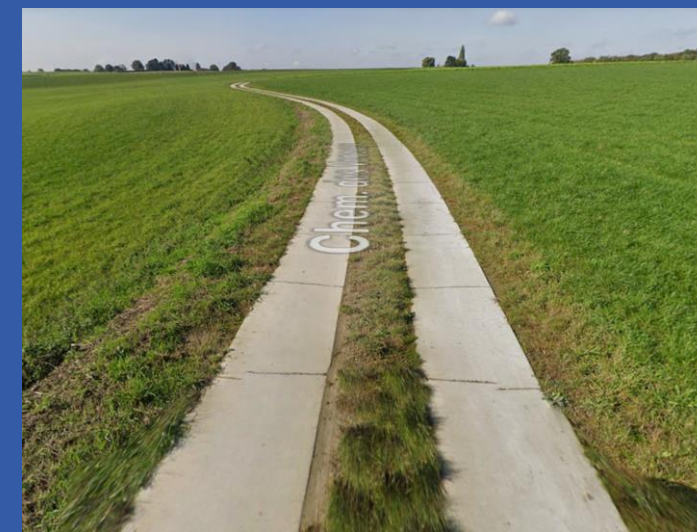


Bien desservi en général

Réaménagement à Cérroux : Route de Beaumont, Grand-Rue et Croix-Thomas

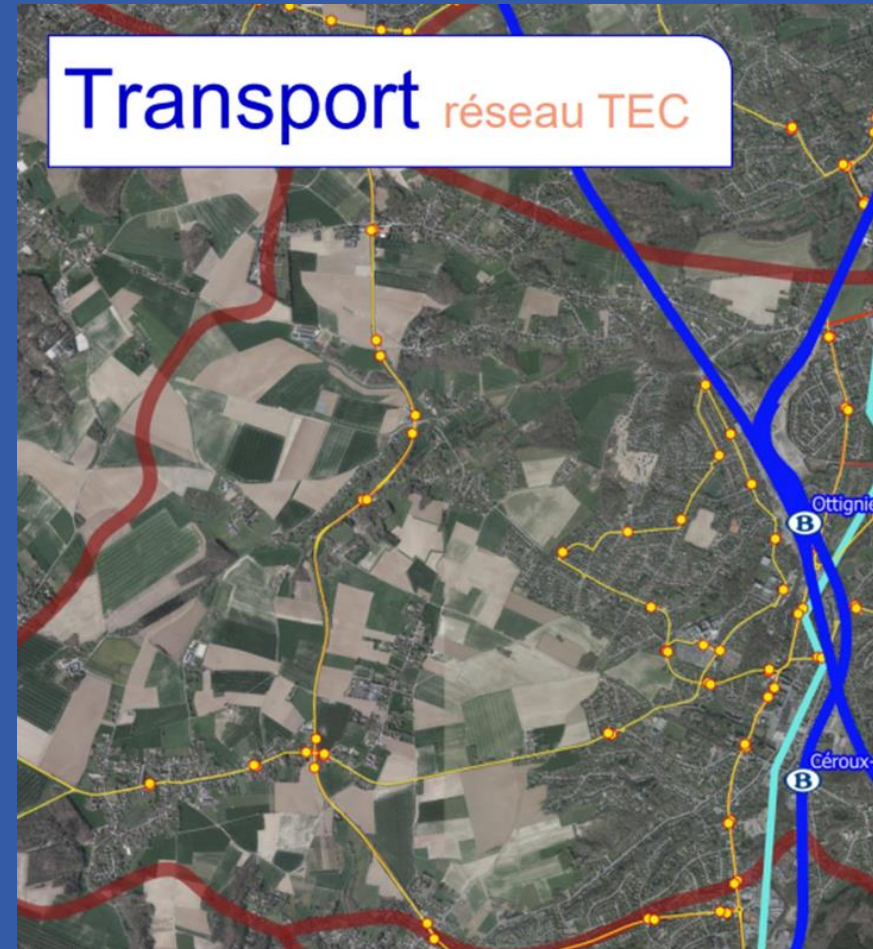
Amélioration point-nœud « Chemin 16 » entre 44 et 27, comme 28-51

En amélioration: arceaux vélos pour les endroits de destination et mobi-point (Cérroux). Pour tout OLLN :
19 abris vélos couverts soit +/- 300 places
360 places de stationnement vélo non couvert
Box vélo 5 places au Petit-Ry



Transports en commun

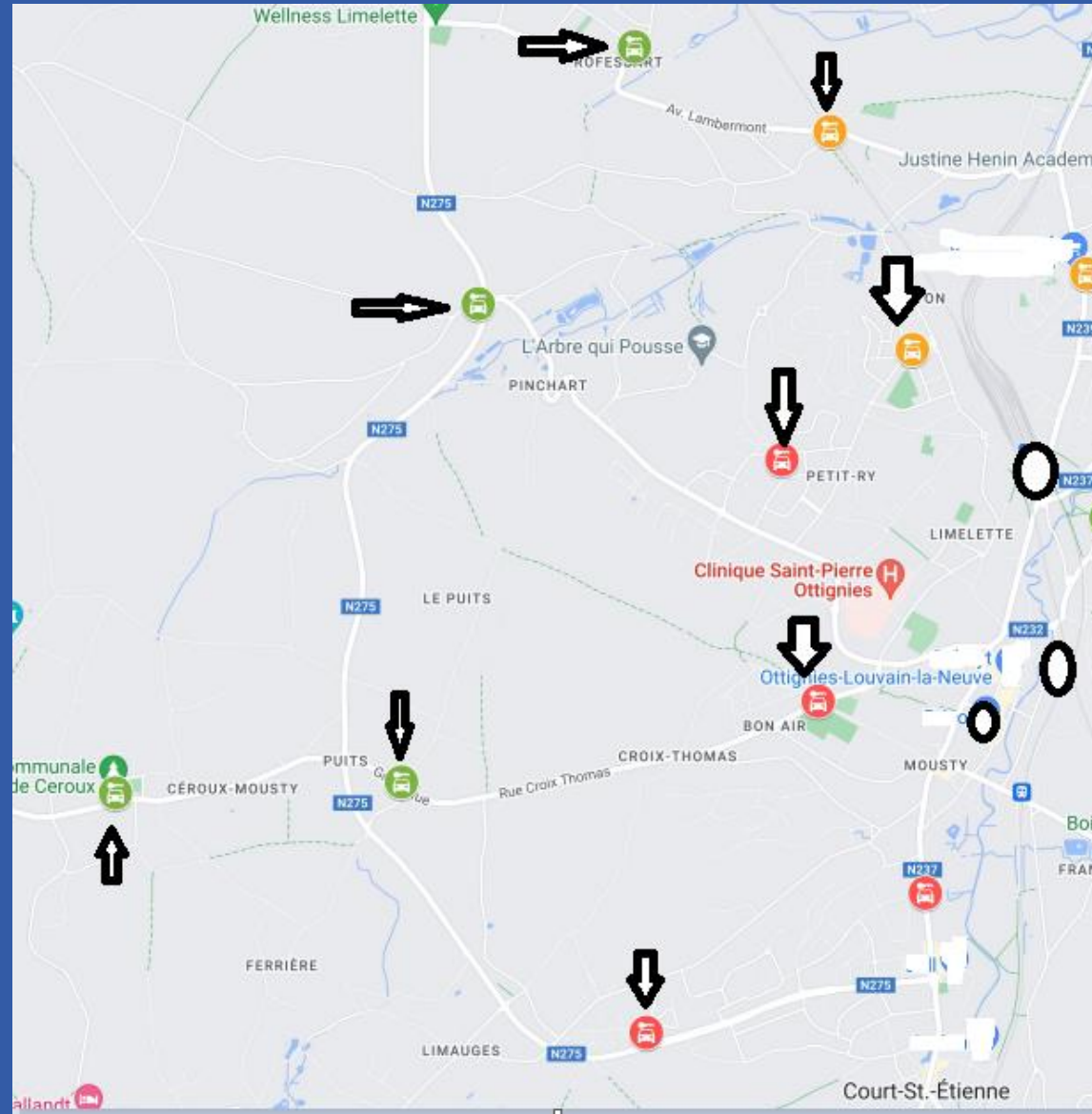
- Petit-Ry : Ligne 17: de 06h20 à 22h20, 20 départs
- Cérroux
 - Ligne 39 : 10 départs (6h20 à 19h)
 - Ligne 29 : 11 départs
 - Ligne 366 :
 - → BXL : 7h10, 8h01, 12h15, 16h45, 17h37, 19h15
 - → CSE : 7h35, 11h16, 17h10, 18h46



Voiture partagée et Mobipoint



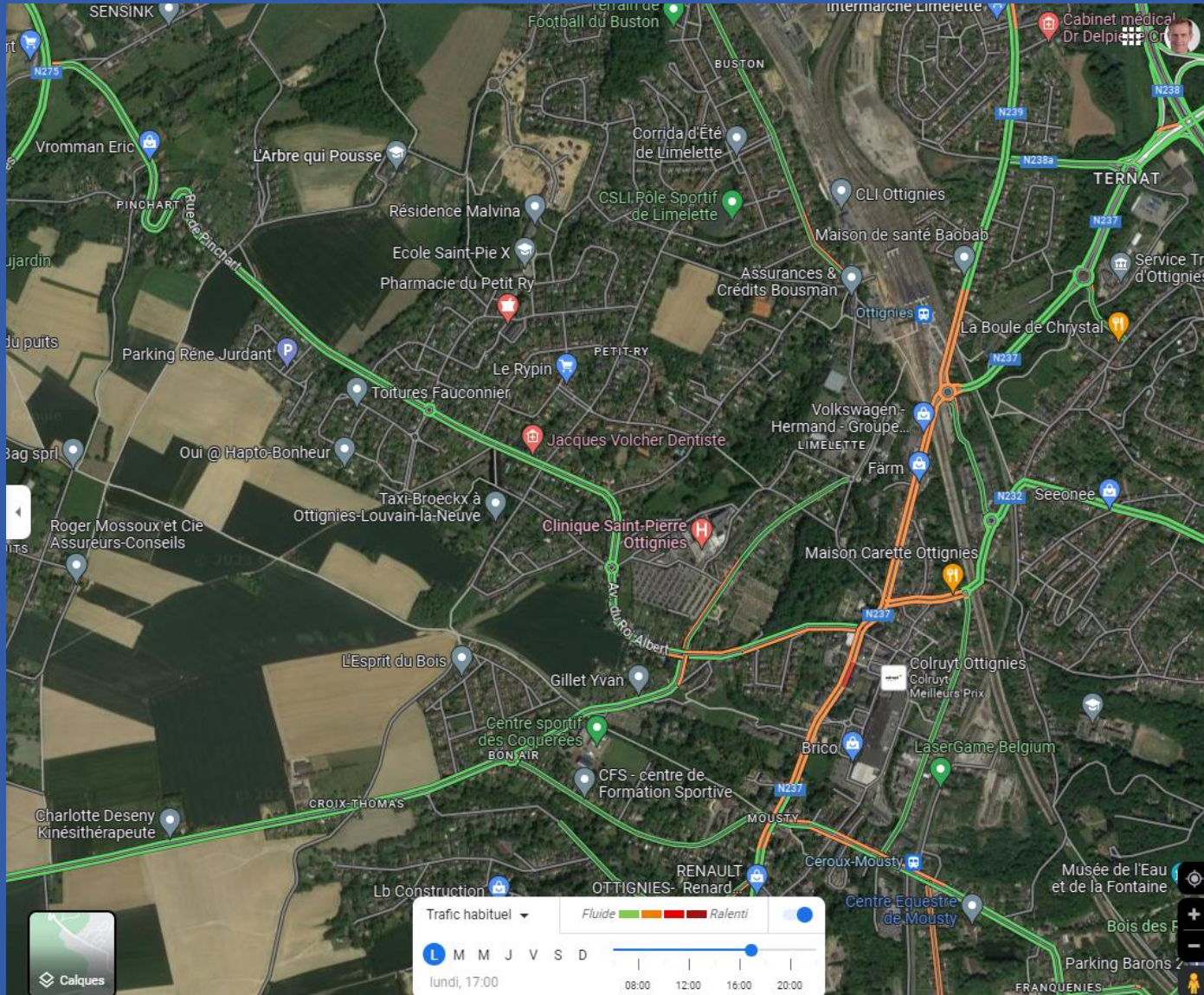
1. Station Cambio :
15 voitures dans
les villages (5/an)
2. Mobipoint :
Céroux place
communale, Petit-
Ry



Bornes de recharge

- Région : 4000 bornes pour recharger les voitures électriques (particulières)
- 16 bornes sur OLLN, déterminé par in BW/ IDETA >> **Clos Patenier (Petit-Ry)**
- Installation 100% payé par la Région (+/- 8.000€/borne)
- Conditions : domaine public / alimentable en électricité (*comme on n'a pas de 400 V, on doit être près d'une cabine ORES*)
- Marché de concession préparé par la Région.

Trafic routier : encombré HP



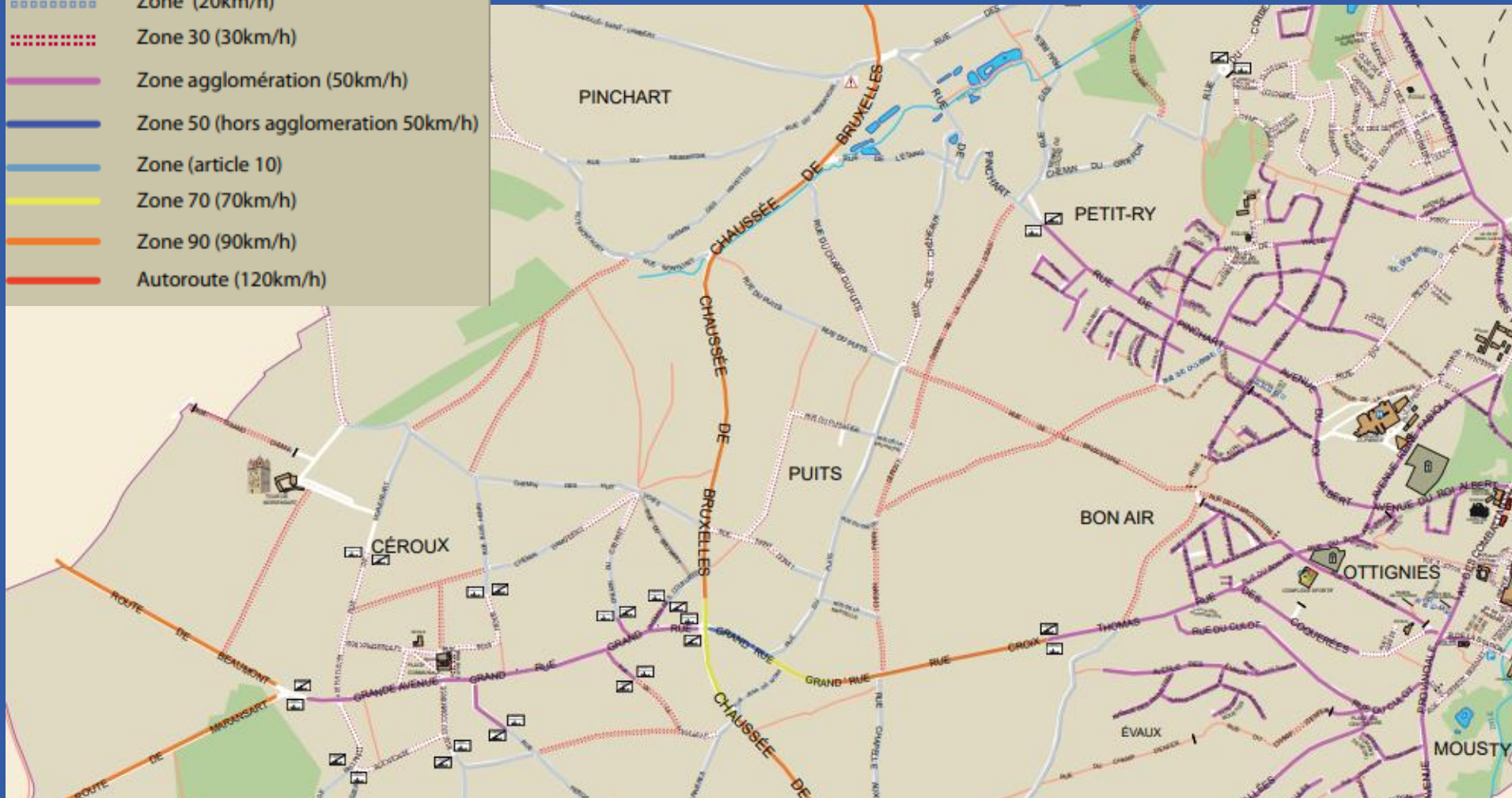
Congestion automobile:
Le moins favorable : 17h
« Bouchon » face à
l'hôtel de ville
Près de la clinique : un
peu tout le temps
chargé.
pas de miracle(s)
→ PAM (transfert modal)

Projet Ville 30/50

- 2023-2024 : réalisation des zones décidées;
- 2024 : extensions !
- Question : Grand-Rue
- Radars-tronçons
- Chaussée de BXL
- Rue du Piroy cyclo-piétonne ?
- Chemin Erable → vieux chemin Genappe ?

Légende

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○	Zone (20km/h)
● ● ● ● ● ● ● ●	Zone 30 (30km/h)
— — — — — — — —	Zone agglomération (50km/h)
— — — — — — — —	Zone 50 (hors agglomération 50km/h)
— — — — — — — —	Zone (article 10)
— — — — — — — —	Zone 70 (70km/h)
— — — — — — — —	Zone 90 (90km/h)
— — — — — — — —	Autoroute (120km/h)



Roulage : contrôles vitesse année 2021 et 22

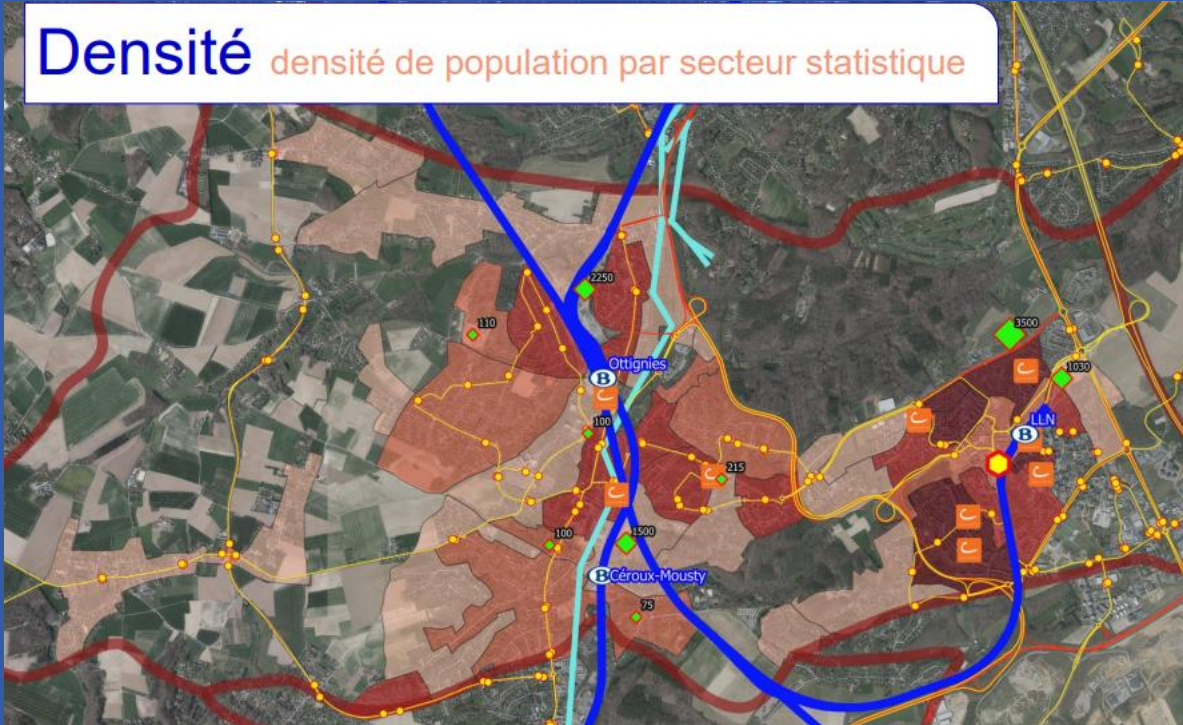
	véhic contrôlés	infraction		% infraction
av Jassan (Z30)	301	251 jour 20/4		8%
	331	91 jour 7/3		3%
	283	101 jour 10/2		4%
	268	161 jour 21/01		6%
	1907	129	2021	7%
Demoder (30) ?		01 jour 15/3		
	216	341 jour 17/02		16%
	127	121 jour 18/02		9%
	30	01 jour 19/01		0%
	110	71 jour 24/01		6%
	222	13	2021	6%
Albet 1° (50)	25855	77 jours 15-22/3		0%
	27198	157 jours 15-22/3		0%
	25436	97 jours 8-15/02		0%
	26798	127 jours 8-15/02		0%
	47806	915 jours 11-25/01		0%
	49235	2715 jours 11-25/01		0%
	342257	302	2021	0%
	275542	110	2021	0%
Eglantines	189	23	2021	12%
Mouin à Eau	39	6	2021	15%

Parking

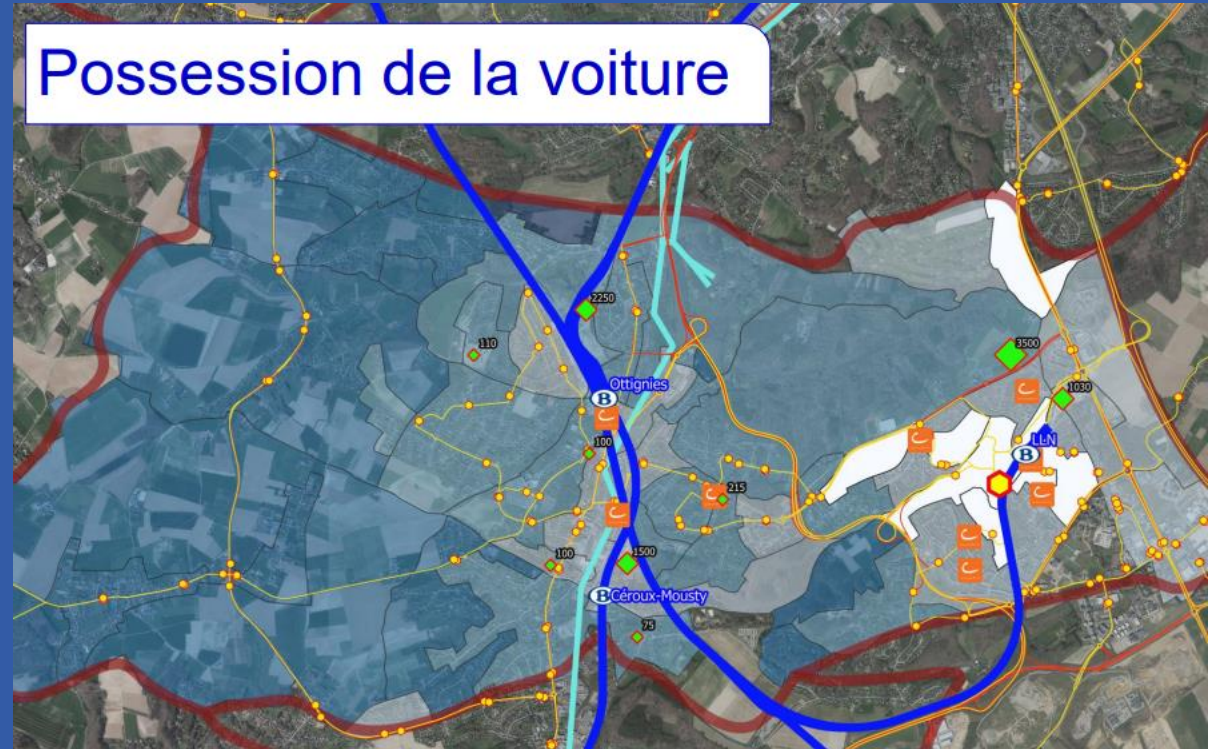
- Zone bleue : agrandissement rue du petit-Ry
- Stationnement alterné : fin annoncée
- Marquage des places de parkings ? (rendre la circulation fluide = augmenter la vitesse)
- Incivilité : mise en application des SAC par les agents constatateurs du stationnement

Moins de voiture / personnes

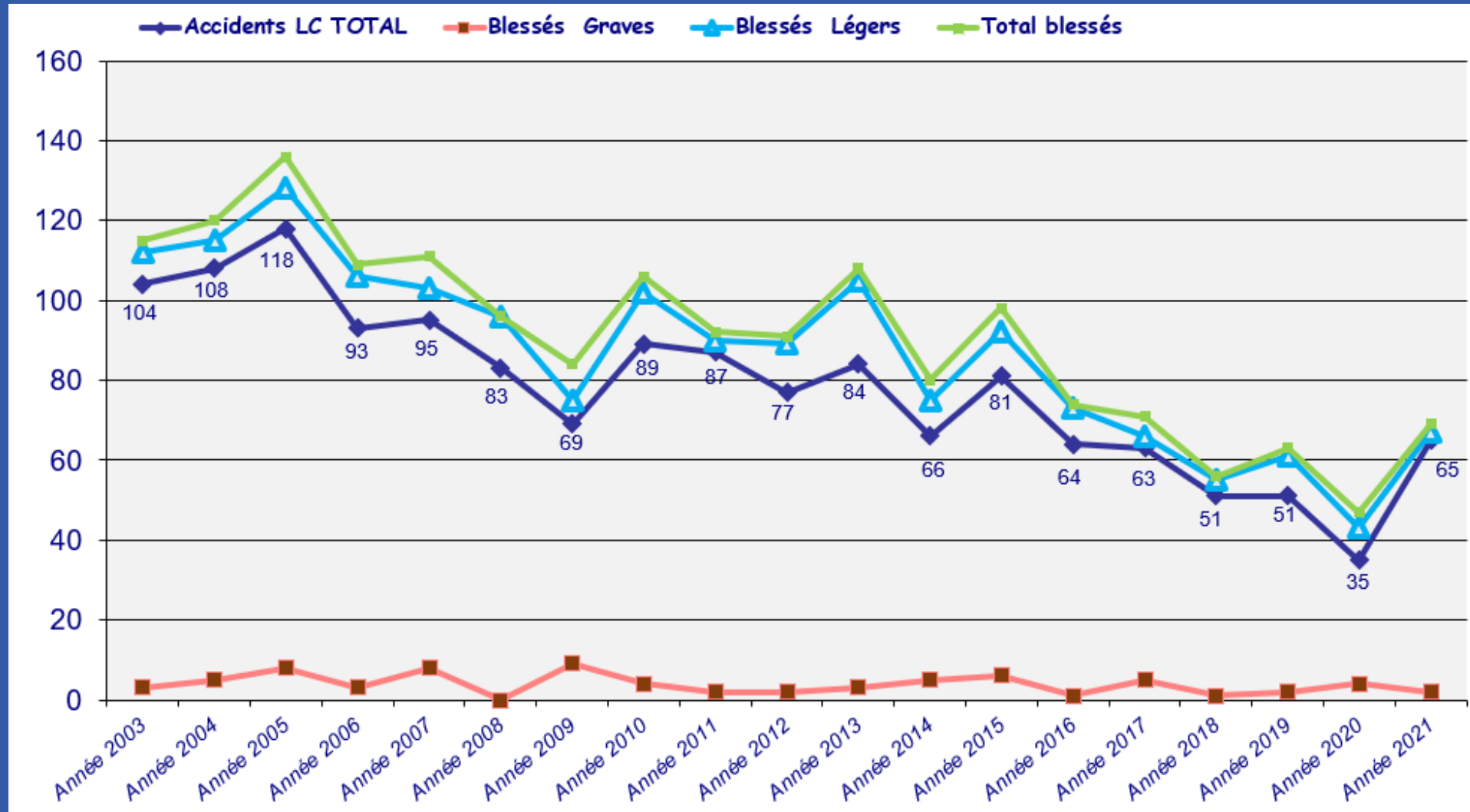
Densité densité de population par secteur statistique



Possession de la voiture

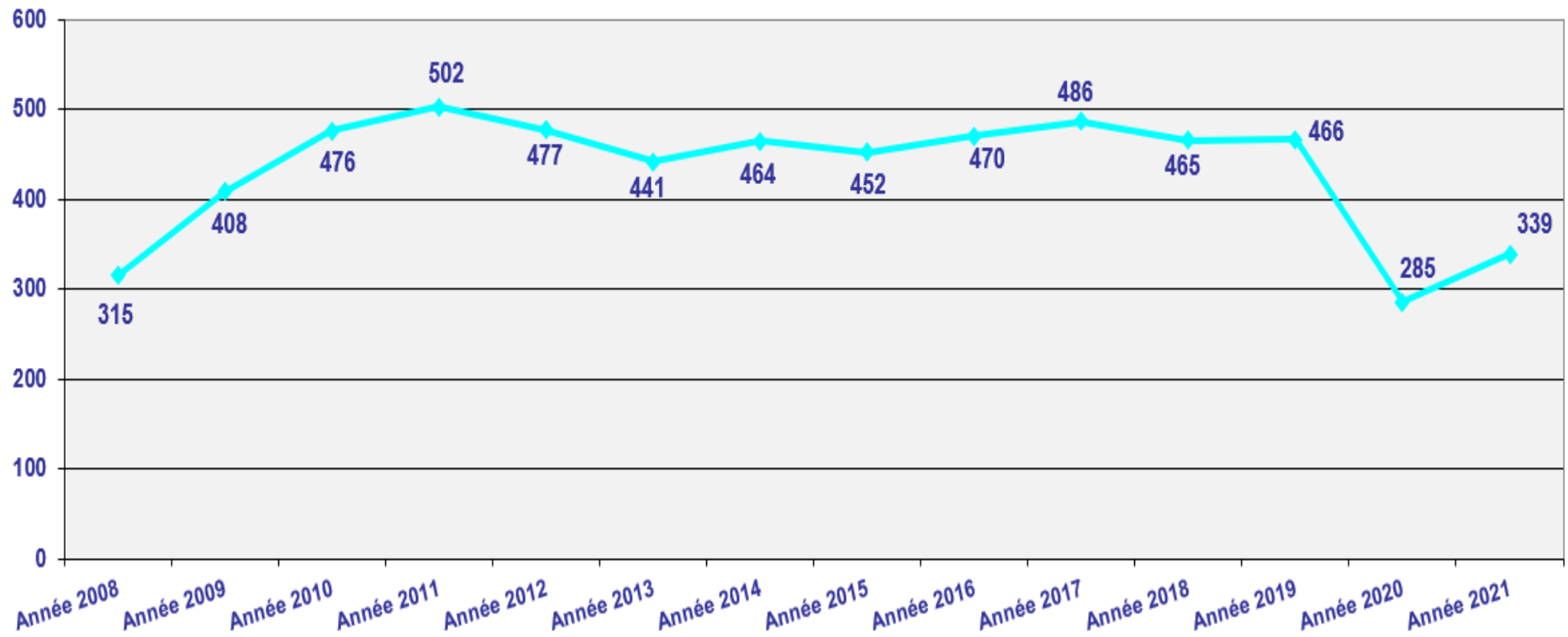


Accidents circulation LC Hors autoroutes



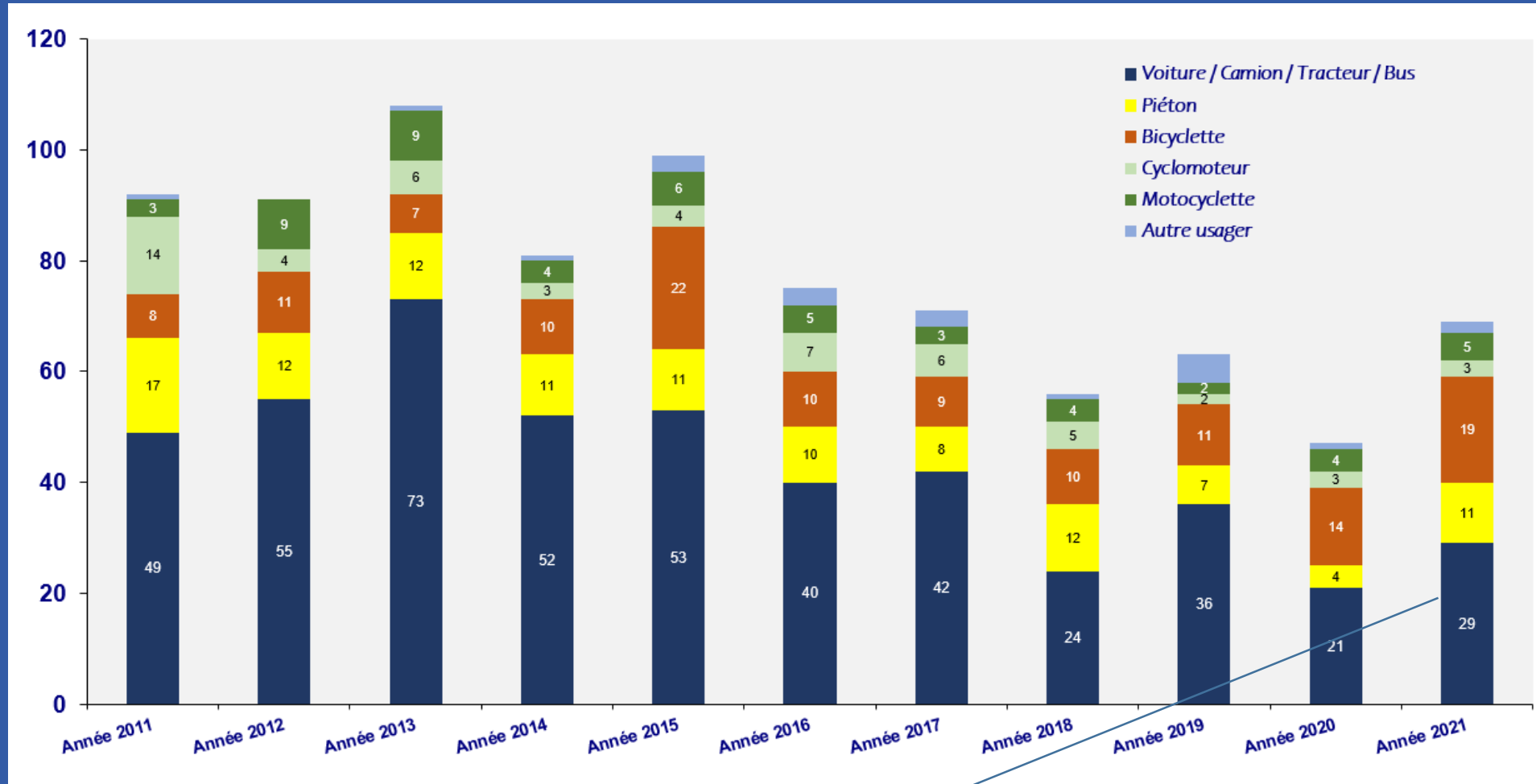
Axes enregistrant le plus d'accidents : Av. Albert 1er (5), Bld de Lauzelle (5), Av. Provinciale (4),
Av. Roi Albert (3), Bld Baudouin 1er (3), RN238

Evolution annuelle accidents dégâts matériels sur ZP5275



Axes enregistrant le plus d'accidents : Av. des Combattants, Zone du Douaire, Av. Albert 1er, Bld Lauzelle

ALC Hors autoroutes – Victimes selon le genre d'usagers



Sur les 67 avec lésions corporelles, +/- 6 à Hocaille/Blocry

Solutions sur le métier

- Aménagement pour zone 30
- Politique de stationnement

Aménagement voiries

- Quid chemin du Griffon vers ferme de la Blabrière
 - Mesure : 100 passages/jour (pour 700 dans rue du Corbeau)
 - Fermer le chemin déplacerait les nuisances d'Ottintois vers d'autres Ottintois
 - Réfectionner chemin = vitesse
- Réfection de la Grand-Rue + route de Beaumont
- Croix Thomas : aménagements voiture + égouts + cyclopiétons dont croisements

- Gestions des avaloirs/aqueducs/égouts
 - Rue de l'Etang

Aménagement voiries

- Travaux Grand-Rue et route de Beaumont > plan
 - Attribution en 2023
 - Travaux en 2024 100 jours ouvrables (5 mois) mais intempéries etc... jusque ...
 - Travaux par phases qui dépendront
 - Des possibilités d'accès
 - Des possibilités de déviation
 - Des contraintes techniques
 - Du cout

Ferrières



- Le 27 juin dernier , le Conseil communal a décidé d'initier une procédure de modification du PCA datant de 2012 (le Plan Communal d'Aménagement devenu Schéma d'Orientation Local (SOL) avec l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial (CoDT) en 2017), pour limiter/éviter les constructions dans cette zone rurale.

La procédure prévoit un délai de 3 ans pour faire la modification

- Presque simultanément, le promoteur a demandé au Fonctionnaire délégué wallon de se prononcer sur son projet

• *Pourquoi revoir le PCA ?*

La vision de l'aménagement du territoire a changé:

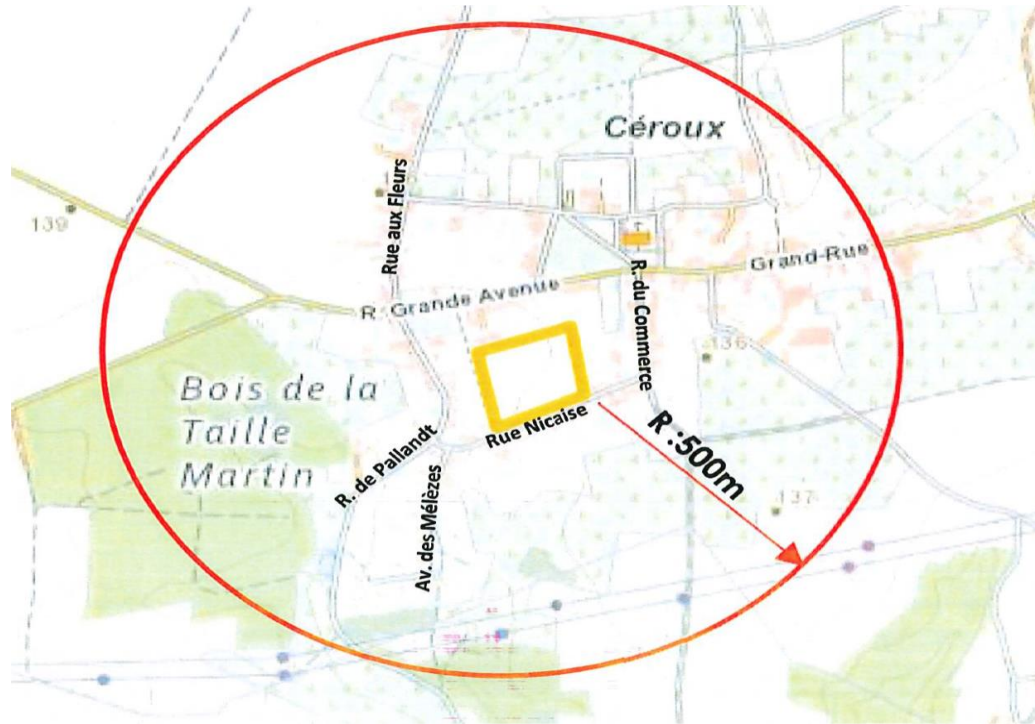
- les objectifs du SDT
- on privilégie désormais la densification des centres urbains,
- on préserve des espaces verts et des terres pour les agriculteurs en périphérie.

- **Pourquoi une nouvelle enquête ?**

le Fonctionnaire délégué a estimé que le projet de lotissement devait être remis à l'enquête publique, avec les modifications apportées par le promoteur

- *la largeur d'un tournant pour le passage des véhicules des pompiers*
- *le rajout du chemin n°69, qui n'est plus utilisé mais existe toujours à l'Atlas des chemins et sentiers publics, et que le ministre a imposé de maintenir dans le cadre de sa décision en recours sur les voiries.*

Céroux : rue Nicaise



- Le collège a marqué son accord sur une demande de permis d'urbanisation qui porte sur la création de 6 lots bâtissables sur un ensemble de parcelles présentant une superficie de 1 Ha 78 a et 50 ca
- Elargissement de l'emprise de la voirie communale à hauteur du projet, ainsi que de la création d'une petite zone de parkings publics et d'une "zone de convivialité"

Céroux : rue du Puits



- Le collège a marqué son accord sur une demande de permis d'urbanisation introduite qui porte sur la création de 5 lots bâtissables sur une parcelle présentant une superficie de 85 a et 34 ca,
- Elargissement de l'emprise des voiries rue du Puits et d'une bande de terrain rue du Treuil, à la fois pour maintenir sous contrôle de la Ville le terrain en-dessous de la couronne de l'arbre et pour disposer, comme aux autres carrefours de la rue du Puits, d'un petit dégagement dans l'espace public permettant un petit aménagement vert mettant en valeur le côté paysager et rural de cette zone,

Rue Croix Thomas



Piroy : terrains de tennis club Justine Henin

Structure permanente et ouverte sur les côtés



- demande de principe introduite ayant comme objet la couverture de 2 terrains de tennis avec une structure permanente ouverte sur les côtés,
- Accord du collège
sous réserve :
- *Des remarques éventuelles des riverains lors de l'annonce de projet*
- *De l'avis du Fonctionnaire délégué*

les jardins du Petit Ry



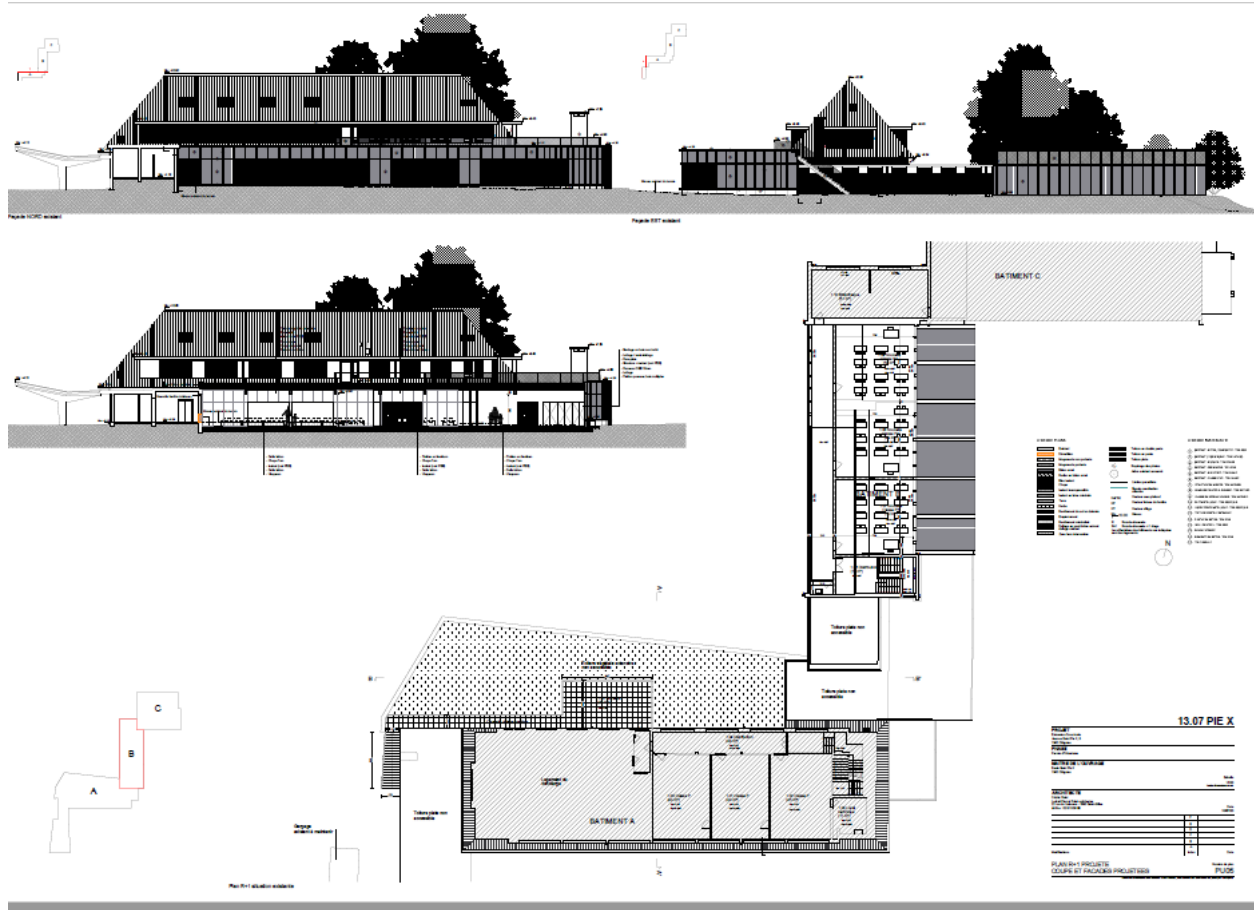
- **Abattage de 29 hêtres.**

- Date de la demande : 02/03/22
- Pour octroi sous conditions en date du 10/03/2022
(L'avis DNF autorisait une replantation dans les 2 ans, dans ses conditions le Collège Communal a imposé la replantation avant la fin d'année 2022.)
- Plan de plantation proposé au Collège Communal tel qu'imposé au PU : 09/06/2022
- Le Collège refuse cette proposition et confirme la replantation d'une véritable drève et ce pour la fin de l'année : 07/07/22
- Courrier des jardins du Petit-Ry du 30/09/22 sollicitant la révision de la décision du Collège du 07/07/22.
- Le Collège confirme sa décision : 10/11/2022 mais demande de prolongation du délai des jardins du Petit RY

- Accord du collège sur le report de la plantation pour la fin d'année 2023 :
- Courrier des Jardins du Petit-Ry du 24/07/2023 : nouvelle proposition de plantation de 29 charmes fastigiés.
- Collège du 07/09/2023 qui marque son accord.



Ecole Saint Pie X



- La suppression de l'actuel bâtiment préfabriqué comprenant le réfectoire et le local «siestes»,
- La construction d'une extension de 300 m² en bardage (lamelles en afzélia ton naturel) pour accueillir réfectoire, salle de classe pour maternelles, local « siestes/psychomotricité »,
- La construction d'un préau couvert avec espace de rangement fermé de 210 m² (structure en mélèze et finition bardage bois),
- La transformation de l'étage du bâtiment B en vue d'organiser 3 grandes salles de classes pour primaires

Locaux scouts du Petit Ry





D'un projet de construction vers un projet de rénovation des locaux scouts du Petit-Ry (25SV) – Philosophie

- ▶ Maintien de l'unité scoute dans le quartier du Petit-Ry,
- ▶ Intégration harmonieuse dans le quartier,
- ▶ Rénovation durable des locaux: apport de lumière naturelle, récupération eaux de pluie, économie circulaire (pavillons St-Pie X, rénovation vs démolition/reconstruction)
- ▶ Rendre les locaux salubres : sécurisation, assainissement,
- ▶ Réduction des nuisances sonores et visuelles,
- ▶ Maintien d'un espace ouvert, accessible à tous avec un passage sécurisé vers l'école depuis le kiss & ride,

En quoi consiste le projet ?

- ▶ Elagage drastique de arbres, buissons, végétation
- ▶ Rénovation des toitures,
- ▶ Remplacement des portes et fenêtres,
- ▶ Pose d'un bardage en bois,
- ▶ Intégration d'un local sanitaire et d'une cuisine,
- ▶ Consolidation des parois intérieures et de la structure des locaux,
- ▶ Installation et embellissement des anciens pavillons de l'Ecole Saint-Pie X
(couverture et parement identiques aux autres locaux prévu),
- ▶ Raccordements indépendants à l'eau et à l'électricité,
- ▶ Remise en état et embellissement des abords.

Abords : aménagement

- Les abords seront réalisés après les travaux.
- L'unité discutera de l'aménagement des abords avec les riverains, la Ville, ... en temps utile.
- Le passage vers l'école sera prévu.

Ottignies-Louvain-la-Neuve, une Ville à la Campagne



Plan Stratégique Transversal « Environnement »

Nature

- Retour de la Nature en Ville
- Eau
- PCDN
- Zéro-pesticide

Déchets

- Zéro-déchet
- Tri des déchets
- Propreté



Incidences environnementales

- Bruit, ondes, air, déchets dangereux, tags
- Incivilités
- Suivi des permis d'environnement

Activités liées à la réparation, le partage et la réutilisation



Collecte des déchets

- Sacs jaunes jusqu'à quand ? Pas de date d'expiration
- Pourquoi des sacs blancs ?
 - Le coût de production est moins cher
 - La couleur jaune est associée aux papiers/cartons



Tri des organiques



- Obligation à partir du 01/01/2024 pour tous, y compris les co-propriétés via les collecteurs privés

1348 - Louvain-la-Neuve

- Carrefour Express - Grand Rue 50
- Delhaize - Centre commercial de l'Esplanade - Place de l'Accueil 10/49
- Poll'n Coop - Place des Wallons 45
- Farm - Traverse d'Esoppe, 12
- SPAR - Rue Charlemagne 7
- Louis Delhaize White Night - rue du Lac 17

Autre

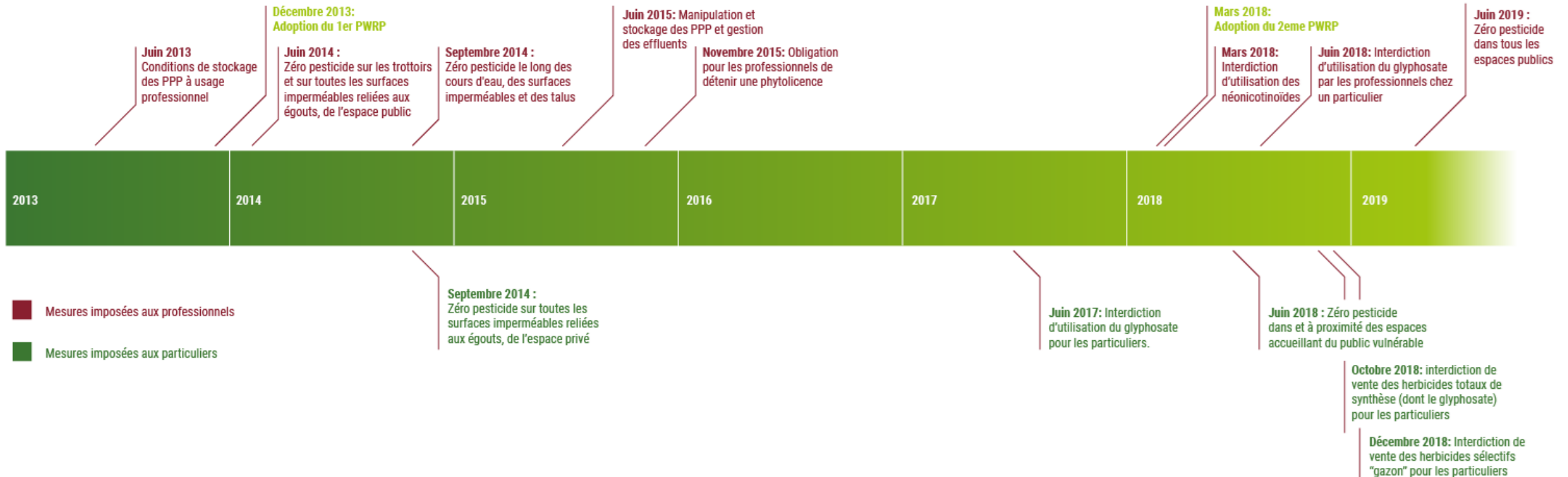
- AD Delhaize - Avenue de la Gare 14 - 1300 Limal
- Colruyt Corbais - Grand Route 89 - 1345 Corbais
- Champion - Rue Haute 1 - 1345 Corbais
- Intermarché - Place Baudouin 1^{er} 12 - 1490 Court-Saint-Etienne



Epandage pesticides

Quelles protections mettre en œuvre pour protéger les habitants vivant à moins de 5m d'une parcelle agricole ?

Législation



Depuis le 1^{er} juin 2018

Depuis le 1^{er} juin 2018, les phytos sont **interdits** à moins de

50 mètres des
espaces fréquentés
par les élèves*
(écoles, internats),
les crèches,...

10 mètres des
aires de jeux,
des aires pour la
consommation
de boissons et de
nourriture

50 mètres
des hôpitaux
publics et privés,
maisons de
repos, lieux
accueillant
des personnes
handicapées



* Durant les heures de
fréquentation uniquement

Législation

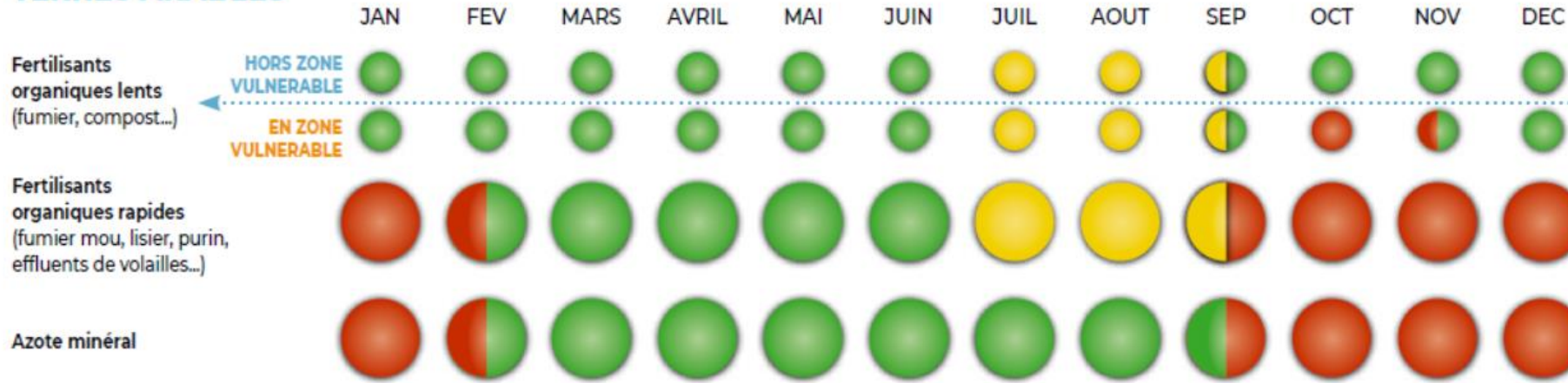
En plus, sur terrain privé, depuis le 01/01/2020

- Interdiction d'utiliser des herbicides de synthèse (produits chimiques) pour désherber les propriétés privées (trottoir, allée de garage, parking, terrasse, gazon, parterres,...)
- Egalement interdit de pulvériser
 - une zone de minimum 1 mètre (selon la pente) attenant à un trottoir
 - une zone de minimum 6 mètres à partir de la crête de la berge d'une eau de surface (étang, cours d'eau, mare)
 - une distance d'1 mètre à partir de la crête d'un talus relié à un filet d'eau

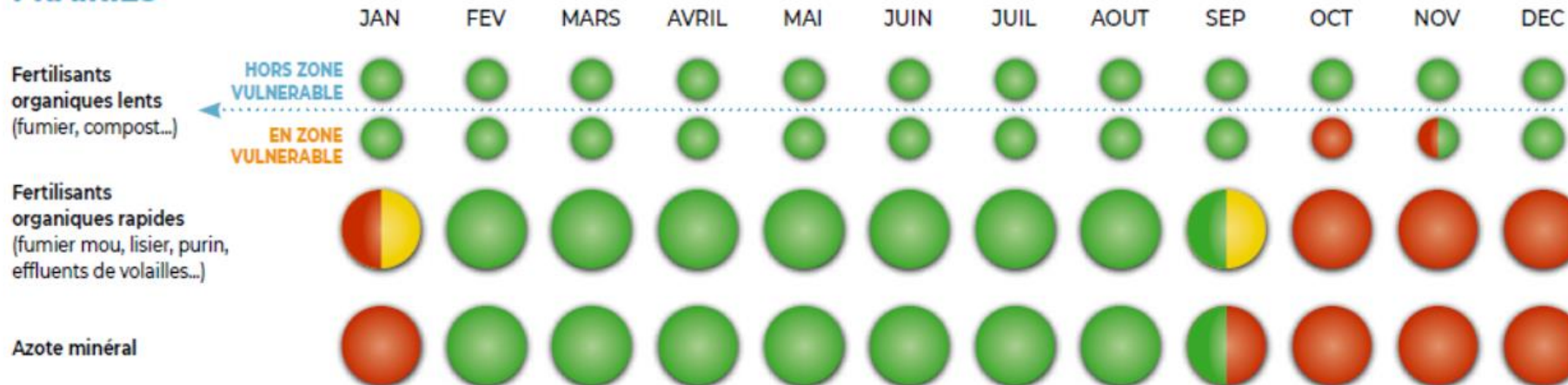
Calendrier d'épandage

ROUGE Épandage interdit
VERT Épandage autorisé
JAUNE Épandage autorisé

TERRES ARABLES



PRAIRIES




Zone tampon

Bande de terrain non traitée établie entre
- une surface traitée et les eaux de surface



ou

- une surface traitée et les surfaces pour lesquelles le risque de ruissellement vers les eaux de surface est élevé









LES ZONES TAMPON EN DÉTAILS

Quelles sont les **largeurs des zones tampon (ZT)** à respecter selon le **type de zone sensible**

POUR UNE SITUATION DONNÉE, LA ZONE TAMPON LA PLUS LARGE EST CELLE À RESPECTER !

		MASSES D'EAU NATURELLES ET ARTIFICIELLES		FOSSÉS		TERRAINS NON CULTIVABLES RELIÉS À UN COLLECTEUR OU UNE EAU DE SURFACE	
		Eau courante	Eau stagnante	Wateringues et fossés de drainages artificiels	Fossés de bord de route	Terrains Revêtus Non Cultivables	En amont des Terrains Meubles Non Cultivés en Permanence d'une pente $\geq 10\%$
		Cours d'eau, canaux d'irrigation, ...	Étangs, mares, bassins d'orage, ...	Fossés situés entre 2 parcelles		Voiries, trottoirs, asphalte, pavés, graviers ...	Talus, terrains vagues, ...
							
Présence d'eau	ZT étiquette	Étiquette	Étiquette	Étiquette	Étiquette	Étiquette	Étiquette
Absence d'eau	ZT minimale	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m	1 m
Présence d'eau	ZT minimale	-	-	-	-	Étiquette	Étiquette
Absence d'eau	ZT minimale	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m	1 m

<https://www.protecteau.be/fr/les-zones-tampon>

Epandages

- Les conditions d'épandage ressortent de la compétence de la Région wallonne
- Protect'eau est mandaté par le gouvernement pour accompagner les agriculteurs pour les engrais et fertilisation
 - définir un plan de fertilisation raisonné
 - conseil pour respecter les zones tampons,...
- 1718 – Police de l'Environnement

Bois du Corbeau

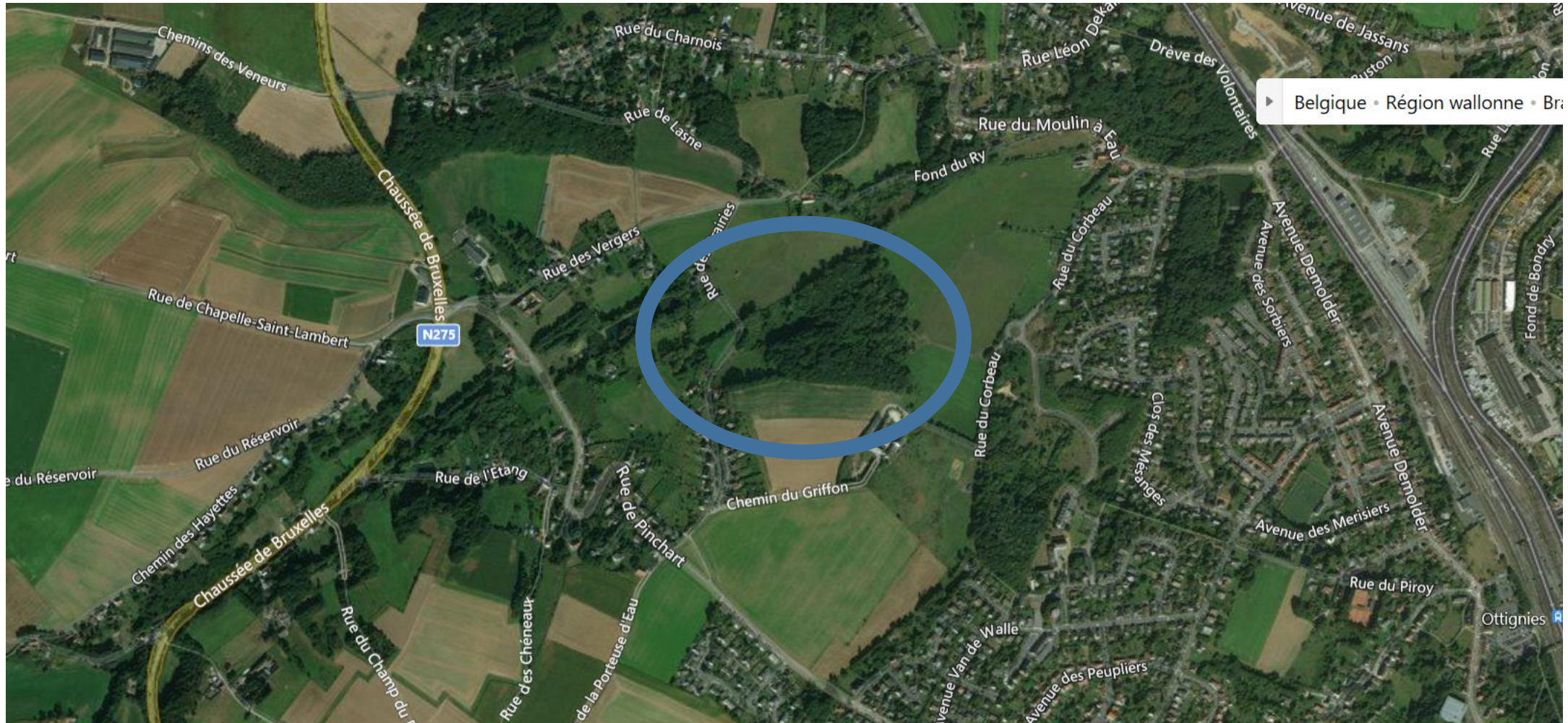


Bois du Corbeau



Cressonnière et Bois Tienne de Loche

Démarches pour reconnaissance en tant que « Réserve naturelle »



PCDN

Plan Communal du Développement de la Nature

- Cressonnière
- Batraciens
- Fête de la Pomme
- Bois de l'Escavée

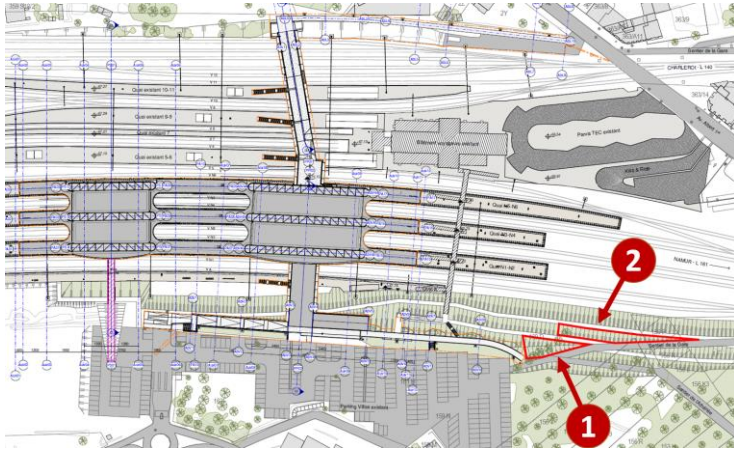
- Enquêtes publiques

- Distribution d'arbres



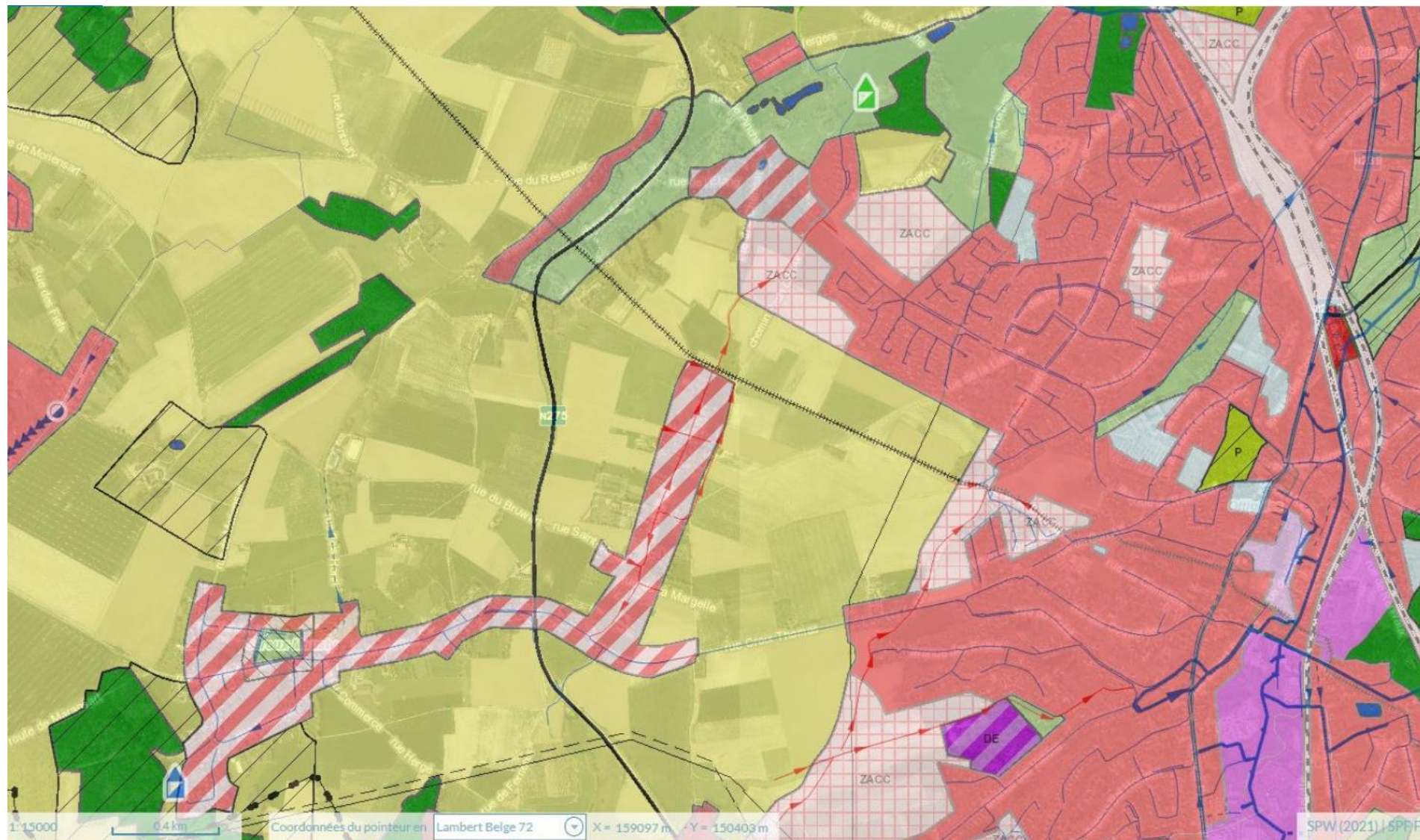
7 axes	34 projets
1. Développer des réseaux écologiques	4
2. Promouvoir la Nature en Ville	8
3. Encourager des jardins au naturel	5
4. Protéger et valoriser les bois	7
5. Améliorer les zones humides	5
6. Augmenter la visibilité du PCDN	3
7. Aller à la rencontre des agriculteurs	2

PCDN – Hironnelles – Gare Ottignies



Rue du Puits

Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)



Etat des lieux

- 2011 : modification du PASH en régime collectif
- 2017 : nouvelle étude
 - impossibilité pour les eaux de rejoindre gravitairement l'égout de la Rue Croix Thomas
 - coût d'investissement trop important pour rejoindre la nouvelle station d'épuration de Pinchart (Cressonnière) et non-activation de la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté)
-> demande par la Ville de passer en régime autonome ou de rouvrir le dossier
- Aujourd'hui, régime toujours en collectif, et donc
 - les nouvelles habitations doivent implanter une fosse septique « by-passable » préférentiellement entre l'habitation et le futur réseau d'égouttage de manière à faciliter le raccordement ultérieur
 - En cas d'installation d'un Système d'Épuration Individuelle, une dérogation doit être accordée par l'organisme d'assainissement (permis d'environnement de classe 2)
 - Pas d'accès à des primes possible

Contraintes

- Relief
- Quartier isolé en termes d'assainissement
- Aucun exutoire partie nord
- Sous-sol relativement imperméable
- Si régime collectif : où déverser ? station d'épuration locale, station de pompage ?
- Coût d'investissement et d'exploitation par habitant
- Forte incertitude sur le mode de financement de l'assainissement des agglomérations de moins de 2000 EH
- Projet de rénovation de la voirie

La suite ?

- Décideurs : SPGE et InBW
 - La commune a transmis les réactions des riverains à l'enquête publique
- La SPGE est occupée à refaire la synthèse des nouveaux éléments, de l'avis de la commune, des riverains, de l'InbW,... et le Ministre tranchera (avant la fin de l'année ?)

Merci pour votre attention

Vous n'avez pas pu poser votre question ?

- **Julie Chantry** : bourgmestre (affaires générales, participation, logement, patrimoine, contentieux, transition écologique, personnel, protocole) - julie.chantry@olln.be
- **Benoît Jacob** : premier échevin (urbanisme – aménagement du territoire – sport – jeunesse – aînés – tourisme – fêtes) - benoit.jacob@olln.be
- **Annie Galban-Leclef** : échevine (enseignement, associations patriotiques, jumelages, laïcité, état civil, population) - annie.galban-leclef@olln.be
- **Hadelin de Beer de Laer** : échevin (mobilité, voiries, culture) - hadelin.debeer@olln.be
- **Nadine Fraselle** : échevine (affaires économiques – commerces – classes moyennes – emploi – affaires sociales – petite enfance – personne handicapée – santé – cultes – toponymie – bien-être animal) - nadine.fraselle@olln.be
- **Philippe Delvaux** : échevin (budget, numérique, simplification administrative, environnement, espaces verts, affaires rurales) - philippe.delvaux@olln.be
- **Abdel Ben El Mostapha** : échevin (bâtiments, énergie, droits humains, relations Nord-Sud, accueil des personnes d'origine étrangère, information, tutelle CPAS) - abdel.benelmostapha@olln.be
- **Michaël Gaux** : président du CPAS et finances - michael.gaux@cpas.olln.be

Merci pour votre écoute & votre participation !

participation@olln.be - 010 43 61 85

Dialoguez
avec le
Collège 

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be

